

## Appel d'offre 2025 pour l'attribution de quinze contrats doctoraux

Approuvé par le conseil de l'ED Erasme du 03 avril 2025.

Dans le cadre de la campagne 2025 de recrutement des doctorant-e-s contractuels, l'école doctorale Erasme lance un appel d'offre pour l'attribution de quinze contrats doctoraux.

Le critère principal d'attribution de ces contrats doctoraux reste la qualité scientifique des propositions et l'adéquation entre le projet et le candidat. Nous encourageons par ailleurs la soumission de projets de recherche :

- Traitant de problématiques en lien avec les transitions que vivent nos sociétés : transitions écologique, sociétale, numérique, énergétique...
- Qui à partir d'un ancrage territorial permettent un rayonnement à l'international de notre université et notre territoire.

### Financement

Ces contrats doctoraux de l'université correspondent à 36 mois de masse salariale d'un doctorant contractuel. Le salaire mensuel sans mission d'enseignement est de 2 200 € brut à compter du 01/01/2025 et 2 300 € brut à compter du 01/01/2026. L'Université Sorbonne Paris Nord sera l'employeur des doctorantes et doctorants recrutés. A ce titre, la gestion financière des contrats doctoraux sera assurée par la direction de la recherche de l'université.

### Procédure/calendrier

- Lundi 26 mai 2025 :

Date limite pour l'ouverture d'un dossier de candidature sur la plateforme des doctorants.

- Vendredi 06 juin 2025 :

Envoi des candidatures, des classements et des argumentaires des unités de recherche à l'école doctorale.

- Mercredi 11 juin 2025 :

Première réunion du jury - visio

- Vendredi 20 juin 2025 :

Seconde réunion du jury : auditions des candidats (présentiel).

- Mercredi 25 juin 2025 :

Conseil de l'école doctorale : vote sur l'attribution des contrats doctoraux.

### Dossier de candidature

1) Pour l'ouverture d'un dossier sur la plateforme :

A la suite d'une procédure de sélection interne à chaque unité de recherche, les candidatures sélectionnées en vue de leur audition déposent leur dossier de candidature sur la plateforme numérique des doctorants.

Pour cela, le-la candidat-e, sous couvert de la direction de thèse et de la direction de l'unité de recherche (en copie du mail), sollicite par mail l'école doctorale ([ecoledoc-erasme@univ-paris13.fr](mailto:ecoledoc-erasme@univ-paris13.fr)) et en copie la direction de l'ED ([direction-ederasme@univ-paris13.fr](mailto:direction-ederasme@univ-paris13.fr)) en fournissant les informations suivantes :

- ✓ Nom de la candidate ou du candidat (préciser Madame ou Monsieur)
- ✓ Prénom de la candidate ou du candidat
- ✓ Email de la candidate ou du candidat
- ✓ Date de naissance de la candidate ou du candidat
- ✓ Unité de recherche d'accueil à l'USPN
- ✓ **Discipline de doctorat**
- ✓ Titre du sujet de thèse (en lien avec l'un des sujets précédemment envoyé pour les contrats fléchés)
- ✓ Financement : Indiquer « Contrat doctoral Sorbonne Paris Nord (USPN) »
- ✓ Le nombre de doctorantes et doctorants actuellement encadrés par la directrice ou le directeur (et la co-directrice ou le co-directeur de thèse) en précisant s'il s'agit d'une direction pleine (100%) ou d'une co-direction (50%). Conformément au règlement de l'Ecole doctorale, les directrices ou

directeurs et co-directrices ou co-directeurs ne peuvent encadrer plus de huit thèses et trois nouvelles chaque année.

## 2) Les onglets à compléter sur la plateforme pour constituer le dossier :

- Onglet « Identité du doctorant » :
  1. Coordonnées.
  2. Diplôme(s) : Pour le M2 ou diplôme équivalent, s'il n'est pas encore obtenu, il convient de fournir à *minima* le dernier relevé de notes disponible dans document supplémentaire dans l'onglet suivant.
  3. Pièces à fournir.
- Onglet « Candidature au doctorat » :
  2. Financement : cocher « Contrat doctoral Sorbonne Paris Nord (USPN) »
  7. Projet doctoral : Il n'est pas nécessaire de fournir les informations concernant la composition du comité de suivi.
  8. Pièces à fournir : Le projet de thèse doit être de 5 pages maximum. Il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de financement.

Le dossier doit ensuite être validé successivement par le·la candidat·e, la direction de thèse et la direction de l'unité de recherche (au plus tard le 06 juin 2025).

En parallèle, les unités de recherche feront parvenir les éléments suivants à l'école doctorale ([ecoledoc-erasme@univ-paris13.fr](mailto:ecoledoc-erasme@univ-paris13.fr) et [direction-ederasme@univ-paris13.fr](mailto:direction-ederasme@univ-paris13.fr)), au plus tard le 06 juin 2025 :

1. Une lettre argumentée de la direction de thèse (attention : les directions de thèse ne prennent pas la parole durant l'audition),
2. Une lettre argumentée de la direction de l'unité de recherche, concernant l'adéquation du projet de thèse dans les axes de l'unité de recherche, l'insertion du·de la candidat·e dans des projets collectifs. Dans le cas où une unité de recherche propose plusieurs candidatures, une seule lettre sera envoyée et fournira les informations requises pour l'ensemble des candidatures. Un classement n'est pas nécessaire.

### **Fonctionnement du jury**

Conformément au règlement de l'école doctorale Érasme, le jury se compose de représentant·e·s des unités de recherche et de représentant·e·s des doctorants.

Les directions de thèse sont invitées à être présents lors de l'audition, mais ne prennent pas la parole. Les informations qu'ils souhaitent communiquer au jury doivent donc figurer dans la lettre de soutien à la candidature. Cependant, s'il le souhaite, le jury peut poser des questions aux directions de thèse après avoir auditionné le·la candidat·e (s'il reste du temps après l'audition).